

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 10 novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 2 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Étaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU a donné procuration Mme Adeline ROUX, M. Xavier MAUME a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. Vincent MAZIN a donné procuration à M. Jean-Pierre RODIER, M. François PIGNOL a donné procuration à M. Yves FERRIER,

Absentes : Mmes Sandra AUJOL, Manon DEQUAIRE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2022-59 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME AU TITRE DU FIC 2022 – TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE DE DALLET

M. le Maire expose au conseil municipal les travaux de réfection de la toiture de l'église de Dallet pour un montant de 40 452 € HT, les travaux seront réalisés par l'entreprise BONNET et Fils 40 rue des Chaussées 63730 Mirefleurs,

A ce titre, M. le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme au titre du FIC 2022, dont les détails sont les suivants :

* Montant HT des travaux de réfection de toiture : 40 452 €

* Montant de la subvention demandée au titre du FIC 2022 :

$40\,452\text{ €} \times 20\% \times 0.97 = 7\,847.69\text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de réfection de la toiture de l'église de DALLET, pour un montant HT de 40 452 €, les travaux seront réalisés par l'entreprise BONNET et Fils, située à Mirefleurs.

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme au titre du FIC 2022 pour les travaux de réfection de la toiture de l'église de Dallet : $40\,452\text{ €} \times 20\% \times 0.97 = 7\,847.69\text{ €}$

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 14 novembre 2022,
Certifiée transmise en Préfecture, le 14 novembre 2022

Le Maire
Jean DELAUGERRE